agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
Fondata nel 1927
http://www.fides.org

AMERIQUE/REPUBLIQUE DOMINICAINE - « Aucun Etat étranger ne peut imposer ses règles en matière d'immigration » : le difficile problème des haïtiens en situation irrégulière

Santo Domingo (Agence Fides) – S.Em. le Cardinal Nicolas de Jesus Lopez Rodriguez, Archevêque de Santo Domingo, a affirmé que « aucun pays étranger ne peut venir en République dominicaine et imposer ses propres règles en matière d'immigration », invitant les organismes locaux à exercer davantage de transparence en ce qui concerne la situation des haïtiens au sein de la nation.
Le Cardinal a entendu ainsi répondre aux critiques de la Pastorale haïtienne selon laquelle le gouvernement dominicain se refuse de fournir des documents aux immigrés qui se trouvent depuis plus de 12 ans dans le pays ainsi que des permis de travail à ceux qui sont employés sur le territoire. La migration haïtienne en République dominicaine est devenue un problème énorme et très complexe.
« La nation a passé des années en discussions et en palabres à propos du problème de la migration haïtienne alors que s'accroît maintenant la pression et l'ingérence de pays tiers et de groupes étrangers préoccupés par leurs propres intérêts » a déclaré à la presse locale l'Archevêque de Santo Domingo.
La note envoyée à l'Agence Fides indique que le Cardinal a souligné que la situation des haïtiens en situation irrégulière dans le pays doit être résolue de manière urgente : « il faut chercher des solutions justes et humanitaires… Je ne sais pas comment, peut-être au travers d'une amnistie ou en procurant des documents aux ouvriers et aux employés comme cela a été suggéré par un certain nombre d'employeurs, mais cette situation doit être régularisée ». Selon les données recueillies par l'Agence Fides, le plus important des groupes de « sans papiers haïtiens » travaille dans les zones agricoles et dans le secteur du bâtiment en tant qu'ouvriers. En outre, un autre groupe important numériquement est employé sans contrat dans le commerce. (CE) (Agence Fides 25/06/2012)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it